

Mesdames et Messieurs Bonjour, chers amis de Mayotte, Réunion, Marseille ou de n'importe quelle ville de France, je vous adresse mes sincères salutations.

Chers amis qui vivez aux Comores ou êtes originaires de l'une quelconque des îles de cette terre magnifique dont l'Islam est la principale religion, vous tous qui venez d'Anjouan, Mohéli, Mitsamiouli, etc., vous tous qui parlez shimaorais ou shicomores, je vous salue dans le Saint Nom d'Allah, je vous salue au nom de notre Saint Prophète (Paix sur lui), je vous salue au nom du Saint Coran, que vous soyez musulmans pratiquants ou non, je vous salue et m'adresse à vous dans la vérité et la sincérité.

L'homme que vous voyez à l'écran s'appelle Maître Jacques TCHIBOZO ; et c'est un avocat africain qui est venu à Mayotte en 2010 avec sa famille où il a ouvert son cabinet principal à Kawéni. Il a beaucoup travaillé pour la défense des personnes pauvres et vulnérables, les personnes ayant des problèmes avec la justice, des demandeurs d'asile, des personnes confrontées à l'administration car cherchant le séjour en France, des personnes mahoraises licenciées par leurs employeurs, ou encore des mamans d'enfants français qui ne pouvaient pas être arrêtées par la police mais que l'on a quand même voulu reconduire à la frontière.

Maître TCHIBOZO a tellement travaillé qu'en deux ans seulement, il a ouvert trois autres cabinets à Mayotte, à Pamandzi, à Chirongui et à Mtsahara ; et il a recruté beaucoup de personnes qui n'avaient pas d'emploi, pour leur offrir la chance de travailler avec lui. C'est ainsi qu'il a recruté une secrétaire qui s'appelle Saanda MOHAMED et qui se fait appeler Nathalie.

C'est une femme comorienne qui était venue voir Maître TCHIBOZO pour une affaire de divorce. Très vite, elle est tombée amoureuse de son employeur, alors que celui-ci lui avait même présenté sa propre femme qui la considérait comme une sœur ou une amie. En effet, les deux femmes ont tellement sympathisé qu'elles étaient devenues des amies. Ainsi, la secrétaire venait aux anniversaires de son patron, ou invitait Madame TCHIBOZO lorsque sa propre fille fêtait un anniversaire. Elle montait dans la voiture de son patron tous les soirs en présence de la femme de ce dernier et ils la déposaient à Passamainty où elle habitait en ce moment-là, avant qu'ils ne retournent eux-mêmes à Trévani où habitait Maître TCHIBOZO en 2012.

Le 2 juin 2012, elle est venue danser avec lui en public, avec son propre copain, à une fête que Maître TCHIBOZO avait organisée au Koropa. En novembre 2012, au moment où la femme de Maître TCHIBOZO partait au Canada, elle la invitée à manger chez elle, ainsi que Maître TCHIBOZO lui-même et leurs enfants : et à la fin du repas, elle a donc offert des cadeaux à la femme et aux enfants de son patron. En fait, elle espérait qu'une fois la femme partie, elle allait prendre sa place et devenir la maîtresse de Maître TCHIBOZO.

Mais juste après ce repas, Maître TCHIBOZO l'a licenciée, et elle a ensuite été recrutée au cabinet de Maître Nadjim AHAMADA. Depuis ce temps, elle cherchait par tous les moyens, la possibilité de faire du mal à Maître TCHIBOZO pour se venger par pure jalousie, alors que cet avocat a été bon et généreux envers elle pour lui offrir la chance de travailler.

* *

Lorsqu'elle a appris plus tard que Maître TCHIBOZO a recruté une autre secrétaire, elle aussi comorienne du nom de Samiati ALI AHAMED, Nathalie ou Saanda MOHAMED a alors contacté cette jeune femme, et a commencé par médire de son ancien patron auprès de celle-ci, afin de monter un complot contre lui pour briser sa carrière à Mayotte. Avant Samiati ALI AHAMED, elle avait tenté la même chose auprès d'une autre secrétaire mahoraise, qui s'appelle Saoudata MOUSSA, et qui était venue de Marseille.

Mais cette personne est une femme d'âge mûr, et elle a tout de suite compris où Saanda MOHAMED dite Nathalie voulait en venir : elle lui a donc dit qu'elle n'était pas intéressée, que Maître TCHIBOZO ne lui avait rien fait, et qu'elle était une ingrate de vouloir détruire la vie de quelqu'un qui lui avait tendu la main quand après son divorce, elle n'avait pas de quoi vivre. Par contre Samiati ALI AHAMED est une jeune fille naïve et ambitieuse, qui voulait rapidement de l'argent. Saanda MOHAMED dite Nathalie en a donc profité pour lui dire qu'elle était sous-payée, alors qu'en fait, Samiati avait d'abord été recrutée comme stagiaire dans l'attente de son titre de séjour à la préfecture.

Samiati qui ne pouvait pas savoir que Saanda MOHAMED agissait par jalousie et désir de vengeance, a seulement écouté Saanda MOHAMED dite Nathalie dans la mesure où elle lui a dit que lorsqu'elle occupait le même poste de secrétaire, elle gagnait le double de son salaire, et qu'elle avait fait beaucoup d'heures supplémentaires. Comme Maître TCHIBOZO était sur le point de partie au Canada pendant trois mois à partir du mois de juillet 2013, Samiati qui avait viscéralement besoin d'argent, a alors imaginé de piéger l'avocat qui était devenu pour elle, un ami personnel et dont elle connaissait le domicile privé.

Le 18 juin 2013, Samiati a quitté le domicile de l'avocat en faisant semblant de courir ; s'est arrêtée au bord de la voie ; et a appelé Maître Hakim CHEKRI, un jeune avocat collaborateur de Maître TCHIBOZO, en lui disant que ce dernier aurait essayé de la violer. Elle croyait qu'en racontant un tel mensonge, Maître TCHIBOZO serait sous la pression de chercher à étouffer un scandale, à quelques jours de son voyage, et qu'il lui donnerait alors beaucoup d'argent. Elle ne voulait pas déposer plainte, car elle savait bien que c'était un mensonge ; mais elle avait juste besoin d'un témoin fabriqué de toute pièce, pour pouvoir exercer une pression psychologique sur un homme à qui elle voulait prendre de l'argent, un peu comme dans l'affaire Strauss-Kahn, où il a suffi à une femme de ménage de mentir contre l'ancien directeur du FMI pour devenir aujourd'hui riche.

D'ailleurs par un arrêt du 10 mai 2016, le président de la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Saint-Denis de la Réunion, après avoir analysé les déclarations contradictoires de Samiati, et surtout les nombreux mensonges qu'elle inventait tous les jours, le président a donc conclu qu'elle a menti quant à la manière dont elle a dit avoir quitté l'appartement de Maître TCHIBOZO le 18 juin 2013. La justice a également tranché qu'elle a menti en accusant Maître TCHIBOZO de viols, et que Nathalie aussi a menti, car elle a profité de la plainte que Hakim CHEKRI a contraint Samiati à déposer, pour dire idiotement à la police que Maître TCHIBOZO l'aurait violée.

En effet, comme le collaborateur était venu après seize minutes à la suite de l'appel de Samiati, qui curieusement était restée au bord de la voie de Tsoundzou à l'attendre alors qu'elle pouvait prendre un taxi ou même appeler la police ; et comme Samiati avait arrangé ses vêtements de la manière dont elle voulait être vue par ce témoin à qui elle plaisait sexuellement, ce dernier a donc tout mis en œuvre pour qu'elle dépose plainte alors qu'elle ne le voulait pas. Il savait pour sa part que si Maître TCHIBOZO se retrouvait en prison, il allait pouvoir détourner tous ses clients et récupérer ses dossiers pour lancer sa propre carrière à Mayotte.

De plus, beaucoup d'avocats détestaient Maître TCHIBOZO qui avait ouvert plusieurs cabinets et on l'entendait tous les jeudis à la radio ; ce qui fait que le collaborateur savait bien que cela ne gênerait personne que son ancien patron soit sous les verrous. Après avoir insisté plusieurs fois auprès de Samiati ALI AHAMED qui avait réalisé que ce n'est pas ce qu'elle voulait que ce témoin voulait lui faire faire, Hakim CHEKRI a finalement organisé carrément un repas et y a invité Maître Randa HASSAN, du cabinet Nadjim AHAMADA, et Maître Florence JOURNIAC l'ancienne collaboratrice de Maître TCHIBOZO.

Le but était qu'ils puissent ensemble tous les trois, convaincre Samiati de déposer plainte pour que Maître TCHIBOZO soit arrêté. C'est de là que le 24 juin 2013, Florence Journiac, Saanda Mohamed, et Samiati ALI AHAMED assistée de Randa HASSAN, ont fait appel à toutes les anciennes salariés de Maître TCHIBOZO dont elles avaient le contact, pour qu'elles puissent toutes se réunir au commissariat de police et l'accuser de viols afin d'être certaines qu'il soit arrêté, car une accusation de viol est suffisamment grave pour que la police et le procureur ne laissent aucune chance à la personne visée.

* *

C'est donc ainsi que Florence Journiac a dit elle aussi que Maître TCHIBOZO lui aurait saisi les seins sur un scooter en marche, et qu'elle aurait senti son sexe en érection dans le dos. Or elle n'a jamais vu le sexe de Maître TCHIBOZO et ne l'a jamais touché non plus. Comment peut-elle donc affirmer avec certitude que c'est son sexe en érection qu'elle aurait senti dans le dos ?

Maitre TCHIBOZO soutient pour sa part, photos à l'appui (que la police a d'ailleurs supprimées de son smartphone sans savoir qu'il en avait heureusement une copie dans son ordinateur) que c'est tout au plus son trousseau de clés qu'elle a peut-être ressenti, trousseau qui était encore dans sa poche le jour où il a déjeuné avec cette accusatrice, son copain et Saanda, en octobre 2012, quelques jours après, où il était encore habillé tel quel que le jour dont elle parlait.

Mais ce qui est très étonnant, c'est qu'alors qu'elle est elle-même avocate, elle n'a pas songé à déposer plainte, quand bien même il l'avait congédiée ainsi que son petit ami, Maitre Charles SIMON, qui travaillait aussi dans le cabinet de Maître TCHIBOZO. Au contraire, elle continuait à venir travailler chez lui jusqu'en janvier 2013, lui faisait tout le temps la bise, l'appelait « cher Jacques », allait dans des restaurants et même à des soirées avec lui, sans jamais dire à qui que ce soit ce qu'elle n'a raconté à la police que huit mois plus tard, parce qu'il avait entretemps refusé de lui payer une indemnité compensatrice de préavis si elle n'effectuait pas tous les trois mois pleins de son préavis.

Une semaine plus tôt, Maître TCHIBOZO avait en effet licencié Charles SIMON en raison de son insubordination et de son irrévérence ; et Florence JOURNIAC a choisi de partir aussi car c'était son amant. Mais elle n'a jamais osé porter d'accusation contre lui-même après qu'il avait refusé de lui payer l'indemnité à laquelle elle n'avait pas droit sans travail correspondant. Mais comme Samiati ALI AHAMED avait fini par déposer plainte sous la pression conjuguée d'Hakim CHEKRI qui voulait faire plaisir à l'ancien procureur de Mayotte et aux divers avocats détestant Maître TCHIBOZO, alors Saanda dite Nathalie l'a accusé de viol, et Florence JOURNIAC a aussi dit que sur un scooter en marche, en pleine rue à Pamandzi, il lui aurait saisi les seins plusieurs fois, c'est-à-dire en plusieurs occasions, ce qui est quand même bizarre.

* *

Maître TCHIBOZO qui savait déjà par le biais de Madame Saouata MOUSSA qu'un complot avait été ourdi par Saanda MOHAMED, a alors dit au juge Jean-Pierre NIEL de la Réunion, qu'il était victime d'un tel complot préparé par ses anciennes salariées. C'est alors que les jeunes avocats Hakim CHEKRI et Randa HASSAN ont fait intervenir une cliente originaire aussi des Comores, Nadia MOUSSA MOHAMED, qui a accusé Maître TCHIBOZO de viol. Or elle était une amie personnelle de Maître TCHIBOZO à qui elle envoyait des messages tout le temps et parfois jusqu'à très tard la nuit. Bien entendu, le juge n'a pas cherché à savoir combien elle a été payée pour mentir ainsi qu'elle l'a fait, contre un innocent. Mais le président de la Chambre de l'Instruction a rejeté ses accusations à elle aussi car elle a menti.

Voilà résumé le dossier de Maître TCHIBOZO dont la vie a été brisée depuis cinq ans à ce jour, par des femmes éhontées qui n'ont pas hésité à comploter et mentir, par pure méchanceté. On peut d'ailleurs noter que lorsque des confrontations ont été organisées à Mayotte, plusieurs de ces femmes n'y sont pas venues ; et il y en a même une dont l'avocate a déclaré avoir perdu les coordonnées, car depuis le début, cette personne qui est mahoraise, Saouda SOUF BACO, n'a déposé aucune plainte. Mais c'est le procureur de l'époque, Philippe FAISANDIER, qui a inscrit son nom dans le dossier, car il fallait qu'il y ait beaucoup de plaignantes pour que la procédure puisse paraître crédible, et que l'image de l'avocat soit ainsi détruite, là où il n'y avait aucune preuve depuis le départ.

Aujourd'hui, l'objectif visé par Saanda MOHAMED a bel et bien été atteint : Maître TCHIBOZO ne travaille plus, et tous ses cabinets sont fermés. Mais la question qu'on peut poser à Saanda MOHAMED qui est à la base de tout le complot, est celle de savoir concrètement quel mal Maître TCHIBOZO lui a fait, avant et depuis qu'elle a rejoint le cabinet de Maître Nadjim AHAMADA, pour qu'elle décide de ruiner sa vie ?

Il reste que le dernier mot revient à Dieu qui jugera tout le monde un jour.